

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 JUIN 2019

Etaient Présents 45 titulaires, 2 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Aurélie GIRAUDON, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	Anne VOELTZEL	à	Paule BERGES
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Henriette BONNET
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Gérard ROSENTHAL
	André LABARTHE	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise BISTUE
	Robert BAREILLE	à	Aurélie GIRAUDON
	Pierre ARTIGUET	à	Evelyne BALLIHAUT

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Valérie SARTOLOU (excusée), Anne BARBET (excusée), Christophe GUERY (excusé), Jean-Michel IDOÏPE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 38-190606-DIV-

**DECISIONS DU PRESIDENT :
INFORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

M. CASABONNE expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-10 et L2122-22,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2017, du 09 novembre et du 20 décembre 2017 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant que Monsieur le Président est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Date	Type d'acte	Décision	Montant HT
05/04/2019	Marchés Publics	Démolition de l'aile Sud-Ouest de la villa Bedat et reconstruction de la façade Lot n°2 – Gros-Oeuvre Attributaire : SARL ETXE BERRI	71 999.02 €
05/04/2019		Lot n°3 – Charpente bois Attributaire : E.O.C.C.Z – M. RODRIGUES	15 381.00 €
05/04/2019		Lot n°4 – Menuiserie bois Attributaire : EURL MENUISERIE SESTIAA	12 392.00 €
05/04/2019		Lot n°5 – Peinture Attributaire : SAS VILLANUA	2 046.00 €
30/04/2019	Commande	Service Spectacle Vivant Installations / Aménagement : enceintes passives Attributaire : Audiomaster	6 472.71 €
30/04/2019	Commande	Service Spectacle Vivant Installations / Aménagement : Pendrillons // Frise coton gratte // Moquette // Film occultation // Système intercom Attributaire : AES	6 705.80 €
02/05/2019	Commande	Service Spectacle Vivant Installations / Aménagement : Projecteur BEN Q Attributaire : Le Chaos	1 000.00 €
02/05/2019	Commande	Service Spectacle Vivant Installations / Aménagement : Tapis de danse Attributaire : TEVILOJ	3 200.00 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 06 juin 2019

Suit la signature

Le Président

Affiché le 19.06.19

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 13/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/06/2019